

SESSION DE FORMATION
EN **DISTANCIEL****Public**

Tout professionnel du secteur de la formation concerné par la gestion d'un organisme de formation

Prérequis

Exercer une fonction dans le secteur de la formation professionnelle ou avoir suivi la formation « Se repérer dans la formation professionnelle : acteurs et mesures »

Moyens pédagogiques

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quiz, exercices à partir de fiches techniques, vidéos...
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

Intervenant

Un juriste-consultant, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo

Modalités d'évaluation

Progression des participants évaluée par le formateur tout au long de la formation (test de positionnement, temps d'échanges, travaux pratiques, exercices d'entraînement...) et par un quiz d'évaluation des acquis en fin de formation.

Modalité de sanction

Remise d'une attestation de fin de formation

**SOUS-TRAITANCE EN FORMATION PROFESSIONNELLE :
SÉCURISER SES PRATIQUES**

Décryptez la sous-traitance dans la formation professionnelle ! La loi du 22 décembre 2022 et son décret d'application encadrent cette pratique pour les formations éligibles au CPF. Au-delà, le secteur de la formation tout entier y a recours. Avec cette nouvelle formation, Centre Inffo vous donne les clés pour une compréhension approfondie et des démarches sécurisées que vous soyez donneur d'ordre ou sous-traitant.

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Identifier de manière précise les différentes parties impliquées dans le processus de sous-traitance, en comprenant leurs rôles et responsabilités respectifs
- > Maîtriser les règles entourant la négociation, la conclusion et la fin du contrat de sous-traitance et rédiger un contrat-type de sous-traitance
- > Concevoir la 'check-list' du sous-traitant et celle du donneur d'ordre
- > Identifier d'autres formes de partenariat liés à la formation professionnelle

PROGRAMME**IDENTIFIER UNE RELATION DE SOUS-TRAITANCE ET SES CONSÉQUENCES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

- Définition de la sous-traitance selon la loi de 1975.
- Acteurs de la sous-traitance : maître d'ouvrage, donneur d'ordre, sous-traitant.
- Différenciation entre sous-traitance et autres modalités contractuelles en matière de formation professionnelle.
- Les critères permettant de qualifier une relation de sous-traitance dans le champ de la formation professionnelle.

MAÎTRISER LA CONCLUSION**D'UN CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE**

- Identification des mentions indispensables dans un contrat de sous-traitance pour se prémunir contre la requalification en contrat de travail.
- Intégration de mentions complémentaires utiles : exclusivité, RGPD, propriété intellectuelle...
- Les risques de contentieux : vis-à-vis du sous-traitant, vis-à-vis de l'Urssaf...

GERER LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SOUS-TRAITANCE VIS-A-VIS DES FINANCEURS

- L'appréciation du référentiel Qualiopi en cas de sous-traitance .
- Sous-traitance dans le cadre de l'apprentissage : conventions de délégation d'enseignement, unité de formation par apprentissage.
- Sous-traitance dans le cadre de la commande publique (Etat, Région, France travail, Collectivités).
- Sous-traitance dans le cadre du compte personnel de formation (CPF)

EN AMONT	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3
1h	3h30	1h15	1h15
	14H-17H30	MATIN	MATIN
		14H-17H30	14H-17H30
			14H



Classe virtuelle



Travaux individuels ou en sous-groupes (asynchrone) Prévoir dans votre emploi du temps, un créneau entre les classes virtuelles pour réaliser les travaux qui seront demandés. Ils font partie intégrante de votre parcours d'apprentissage.



14 heures sur 3 jours



1 595 € HT (TVA 20 %)
1 914 € TTC



De 5 à 9 personnes maximum

